

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Etaient absents représentés : Laurence BERTRAND donne pouvoir à Jacqueline MOREL, Séverine LEGRANGER donne pouvoir à Baptiste LECAT

Absents excusés : Marion FREDON, Christophe HENRIQUET, Jonathan PETITALOT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 16

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe FERCOT

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

✓ OUVERTURES DOMINICALES

Dans le cas présent, le groupe Moritz Global demande une ouverture un dimanche par mois soit :

7/01/2024 ; 11/02/2024 ; 10/03/2024 ; 14/04/2024 ; 12/05/2024 ; 9/06/2024 ; 7/07/2024 ; 11/08/2024 ; 15/09/2024 ; 13/10/2024 ; 17/11/2024 ; 15/12/2024. L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

✓ CHANGEMENT D'ORGANISATEUR DE CLASSE DE NEIGE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Conformément à la délibération du 13 septembre 2023, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De maintenir la participation correspondant à 70% du coût du séjour (coût du séjour par enfant réévalué entre 690 et 800 euros suite au nouveau tarif), soit une participation de la commune estimée entre 483 et 560 euros, pour les enfants scolarisés à Longueil Sainte Marie, à l'exception des enfants domiciliés à Rivecourt et de ceux venant d'une commune extérieure et bénéficiant d'une dérogation depuis la rentrée scolaire 2019/2020,
- De valider le devis avec le nouvel organisateur « Le Chenex »,
- De verser 30% d'acompte dès la réservation puis 30 % du séjour 1 mois avant la date du départ et le solde sur présentation de facture.

✓ ADHESION A LA PLATEFORME VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion à la plate-forme de vente aux enchères « Agorastore »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les véhicules, matériels, informatiques, matériels et mobiliers scolaires, matériel et mobilier de bureau, matériels techniques et de cuisine, outillage, et autres réputés réformés par les services municipaux dans la limite de 4 600 € (prix de départ),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Longueil Sainte Marie, le 19 octobre 2023

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY